

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2023/001

SEANCE DU 24 JANVIER 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27

Date de la Convocation

17/01/23

Date d'Affichage

31/01/23

Objet de la Délibération

**Attribution d'une subvention
exceptionnelle au Collège Irène
Joliot Curie**

L' an deux mille vingt-trois , le vingt-quatre janvier, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Médiathèque municipale , sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, GARCIA, FIERLEJ, DAGUES-BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, GOMES, RECH, LOUBEAU, MARC, EVEN, DASSENOY, DEGEILH, DOLAGBENU, SANDOVAL, SARICA.

Absents : Mme MONFRAIX, M. CHONG-KEE

M. SUC procuration à Mme DASSENOY

Mme RANCHET procuration à Mme GARCIA

M. PANAVILLE procuration à Mme TRIAES

MME LEROUX procuration à M. TOUNTEVICH

MME VITRICE procuration à Mme DEGEILH

M. COMBLET procuration à M. JUMEL

Secrétaire : Mr DAGUES-BIE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € au collège de Fontenilles pour le projet d'échange avec un collège espagnol.

Cette somme sera prélevée à l'article 6745 du budget.

Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

M. le Maire,

Christophe Tountevich


